

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-427 DU 1er SEPTEMBRE 1997

Chargeant Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale de l'intérim de
Monsieur Assouma YAKOUBOU,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de
la Réforme Administrative pour compter du 04
Septembre 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

- Vu La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990,
portant Constitution du Bénin ;
Vu La Proclamation le 1er Avril 1996 par la
Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
Vu Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996, portant
composition du Gouvernement ;

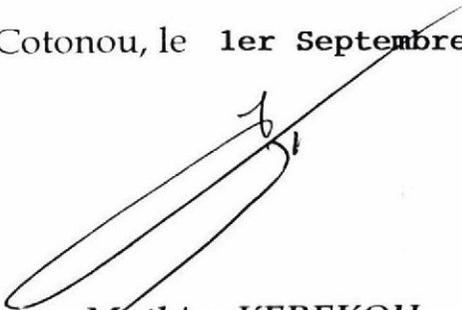
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 04 Septembre 1997, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur **Assouma YAKOUBOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel

Fait à Cotonou, le 1er Septembre 1997

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT 4
SGG 4 Autres Ministères 16 Départements 6 JORB 1